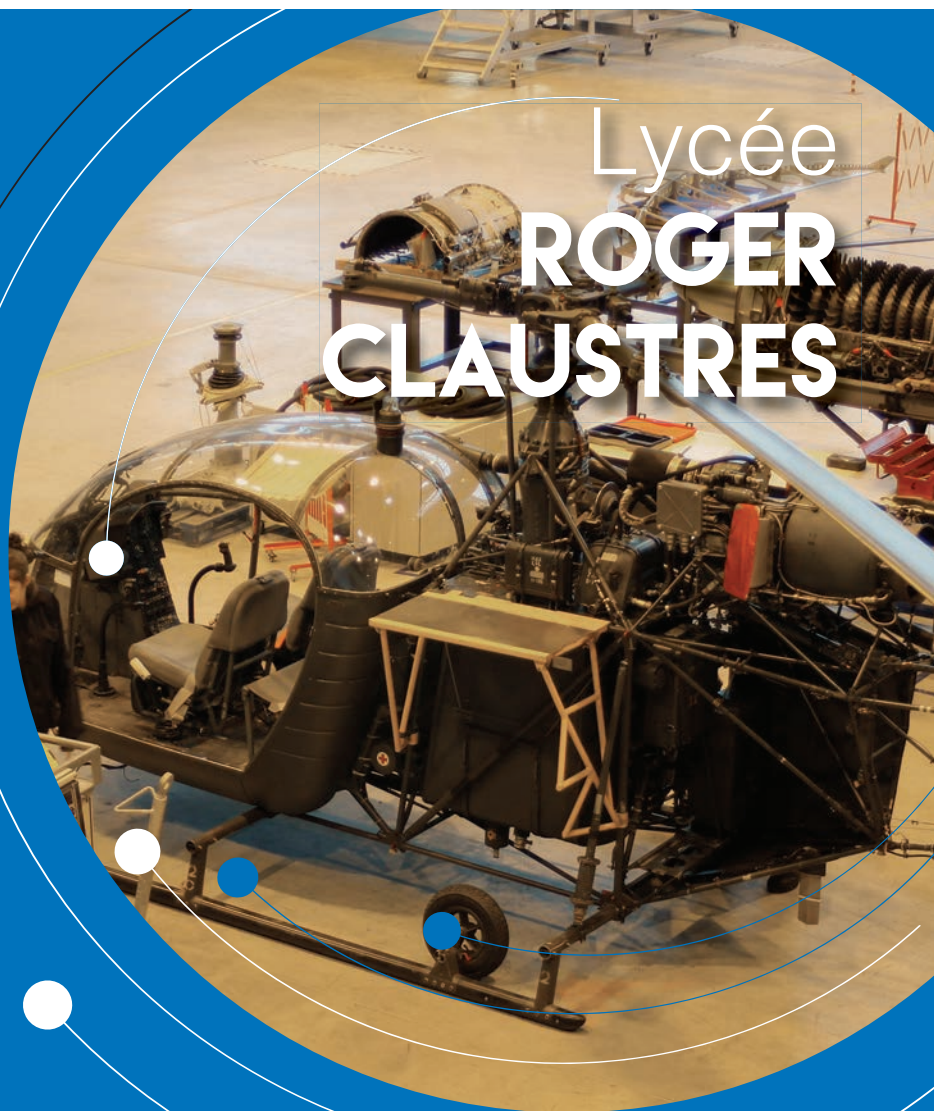


Lycée  
**ROGER  
CLAUSTRES**



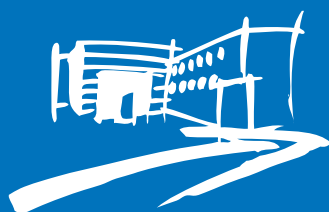
Aéronautique

**A**

Technicien(ne) en  
Chaudronnerie  
Aéronautique  
et Spatiale

**TCAS**

**MENTIONS  
COMPLÉMENTAIRES**



# MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

## TECHNICIEN(NE) EN CHAUDRONNERIE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE

Le TCAS contribue à la réalisation et à la maintenance dans les domaines de l'aéronautique et du spatial : avions, hélicoptères, lanceurs, satellites...

Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers de l'aéronautique et du spatial, les entreprises de maintenance aéronautique, les ateliers industriels aéronautiques (AIA) et les compagnies aériennes.

### Secteur d'activité

Il met en forme des pièces souvent complexes réalisées à partir de tôles fines, de profilés ou de tubes. Il intervient également dans le montage, l'ajustage, l'assemblage, la réparation de structures d'aéronefs.

### Conditions d'admission

10 places, après un Bac Pro aérostructure, chaudronnerie industrielle ou carrosserie.

**Durée :** 1 an

### Formation au lycée

Contenu essentiellement professionnel.

### Période de formation en milieu professionnel

14 semaines de formation en entreprise.

Formation initiale

## AÉRONAUTIQUE

### Secteur d'activité

Le technicien(ne) exerce dans des entreprises de maintenance aéronautique. Suivant la taille de l'entreprise, il exerce ses activités soit de façon autonome, soit sous l'autorité d'un responsable.

### Conditions d'admission

10 places par option, après un Bac Pro aéronautique (Mécanicien Système ou Avionique).

### Les spécialités

Le lycée est agréé Part 147. Les élèves bénéficient d'un parcours conforme aux normes européennes, licence Part 66.



#### B1.1 : AMT Avions à Moteur à Turbine.

Le technicien(ne) effectue la maintenance sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques des avions à moteur à turbine.



#### B2 : Avionique

Le technicien(ne) avionique travaille sur les équipements et liaisons électriques, électroniques, optiques et informatiques embarqués des aéronefs.



#### B1.3 : HMT Hélicoptère à Moteur à Turbine.

Le technicien(ne) effectue la maintenance sur les systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques des hélicoptères à moteur à turbine.

**Durée :** 1 an

### Formation au lycée

Licences délivrées par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ; conditions de délivrance : réussite aux examens et expérience professionnelle.

### Période de formation en milieu professionnel

12 semaines de formation en entreprise.

Formation initiale

Formation apprentissage

### Contact et renseignement :

127, rue Docteur Hospital  
63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 19 21 00

Fax : 04 73 19 21 09

Mail. ce.0630022@ac-clermont.fr

<http://lycee-roger-claustres.fr>

